

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
DE FINANCEMENT
POUR LA
RÉALISATION
D'UNE ENQUETE
SUR LES FLUX DE
DÉPLACEMENTS A
LA FRONTIERE
FRANCO-VALDO-
GENEVOISE DU
GRAND GENEVE

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à douze heures trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 7 avril 2023

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT –
M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

• Délégués représentés :

M. Pierre-Jean CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M. Claude THABUIS donne pouvoir à M. Pierrick DUCIMETIERE

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER - M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Stéphane VALLI - Mme Aurélie CHARILLON –
M. Claude THABUIS – M. Philippe MONET

N° BU2023-08

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoirs : 2

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR
LA RÉALISATION D'UNE ENQUETE SUR LES FLUX DE
DÉPLACEMENTS A LA FRONTIERE FRANCO-VALDO-
GENEVOISE DU GRAND GENEVE

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales du 21 mai 1980, ;

Vu l'accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux du 23 janvier 1996 entre la France, la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités renforçant les compétences des AOM sur leur ressort territorial ;

L'agglomération franco-valdo-genevoise fait l'objet d'une croissance démographique soutenue depuis le début des années 2000. Ce dynamisme se traduit par des besoins de déplacements accrus qu'il convient d'organiser de manière efficace pour permettre le fonctionnement de ce bassin de vie transfrontalier et répondre aux enjeux de durabilité.

Pour la planification des infrastructures et la mise en place d'offres de transports adéquates, la connaissance des comportements de déplacement est incontournable et se traduit par des enquêtes et des recensements des comportements de mobilité des habitants de l'agglomération transfrontalière. Le but de cette enquête est de compléter le recueil de données habituelles constitué de comptages routiers et des sondages sur les comportements de la mobilité.

Il est à noter que trois enquêtes ont déjà été réalisées aux frontières du Canton de Genève en 2002, 2005 et 2011. Ces dernières ont été exécutées conjointement par différents partenaires de l'agglomération franco-valdo genevoise. En 2011, l'enquête dénombrait 550 000 déplacements par jour, soit 20% de plus qu'en 2002. En 2019, on estimait à 660 000 les déplacements quotidiens entrants et sortants du Canton de Genève avec le Genevois français et le District de Nyon (estimation qui n'inclut pas les modes doux).

À la suite de la mise en service du Léman Express fin 2019 qui a réorganisé les flux transfrontaliers de mobilité, il s'agit de réaliser une nouvelle enquête permettant de tracer l'évolution de la situation en matière de volume de déplacements routiers.

Cette réédition de l'enquête aux frontières est nécessaire pour disposer de données actualisées postpandémie. L'objectif est que les résultats multimodaux (croisés avec l'enquête Origine-Destination TC) soient disponibles au plus tard pour mi-2024 afin d'alimenter le diagnostic du Projet d'agglomération n°5.

Il est rappelé dans le cadre de la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales et organismes publics locaux entre la France, la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg, qu'il est de bonne administration de rechercher les meilleures conditions financières, techniques et de délai de réalisation pour cette prestation de services. Ainsi, les Partenaires souhaitent par la présente convention de groupement de commande annexée, mettre en place une collaboration commune afin de lancer et mener à bien une procédure de marché public aboutissant à la réalisation d'une enquête sur les flux de déplacements routiers à la frontière franco-valdo-genevoise du Grand Genève.

Le Groupement est composé par le Canton de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français, le Canton de Vaud et la Région de Nyon, le Conseil départemental de la Haute-Savoie, et des quatre intercommunalités Annemasse – les Voirons Agglomération, Thonon Agglomération, Pays de Gex Agglomération et la Communauté de communes du Genevois. Le Canton de Genève est désigné coordonnateur du groupement jusqu'à l'attribution du marché. Chaque membre du Groupement s'engage ensuite à assurer la bonne exécution administrative, technique et financière du marché qui en découle.

L'estimation actuelle du budget général nécessaire à la réalisation de l'enquête aux frontières est de 141 400 € HT pour l'ensemble des partenaires. Il est proposé une participation financière du Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 16% du montant général, soit un montant de 22 933€ HT soit 27 519.60 € TTC.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement relative à la réalisation d'une enquête sur les flux de déplacements multimodaux à la frontière franco-valdo-genevoise du Grand Genève ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre la présente convention et les documents afférents ;
- **AUTORISE** l'inscription au budget du montant estimatif de la participation financière du Pôle métropolitain pour la réalisation de la prestation d'enquête aux frontières estimé à 22 933 € HT ou 27'519.60 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 21/04/23

Publié ou notifié le 21/04/23

Le Président,
Christian DUPESSEY

